Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

TANZANIE – La fin des essais en champs de plantes transgéniques ?

Par Christophe NOISETTE

Publié le 27/11/2018, modifié le 09/03/2026



Le gouvernement tanzanien a décidé le 21 novembre 2018 l'arrêt et la destruction immédiate de tous les essais en champs de plantes transgéniques. Cette décision suit de peu le refus du gouvernement sud-africain d'autoriser un maïs génétiquement modifié de Monsanto.

Le 23 novembre 2018, la société civile tanzanienne se félicitait de l'annonce faite deux jours auparavant par le Secrétaire permanent du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Mathew Mtigumwe, de l'arrêt et la destruction immédiate de tous les essais en champs de plantes transgéniques. La plupart de ces essais étaient réalisés sous les auspices du programme conjoint entre Monsanto, la Fondation Gates et l'institut tanzanien pour la recherche agricole (Tanzania Agriculture Research Institute, TARI) et concernaient des maïs génétiquement modifiés censés mieux gérer les ressources en eau (Water Efficient Maize for Africa – WEMA).

Le ministère s'emporte contre le lobby pro-OGM

Cette décision a été prise suite à la publication par le TARI des résultats de ces essais sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire. Le TARI a en effet communiqué largement sur le succès de ces essais et organisé différentes actions de lobbying, notamment en invitant le Comité parlementaire de l'alimentation et de l'agriculture à visiter ses installations… Or les essais sont censés ne pas être « ouverts » au public. Pour le ministère, le TARI, en organisant ces actions de lobbying, est sorti de sa mission. Il dénonce aussi l'instrumentalisation par certains militants chercheurs pro-OGM des petits paysans « *pauvres et affamés* ». Les responsables du programme WEMA cherchent aussi à affaiblir l'encadrement actuel, notamment en demandant une modification de la responsabilité en cas de dommages liés à ces cultures. Actuellement, le régime appliqué est celui de la responsabilité stricte. Ils aimeraient que cette dernière soit remplacée par la responsabilité fondée sur la faute. La responsabilité stricte signifie que quiconque introduit des OGM dans l'environnement est directement responsable de tout dommage ou préjudice alors que les dispositions fondées sur la faute signifient que la faute ou la négligence de quiconque introduit un OGM devra d'abord être prouvée.

La décision récente des autorités sud-africaines en charge de la biosécurité de rejeter la demande de Monsanto pour la libération commerciale du maïs génétiquement modifié MON87460 x MON89034 x NK603 a été prise au motif que les données des essais sur le terrain n'ont pas démontré de manière suffisante l'efficacité présumée de la résistance à la sécheresse et aux insectes. Le MON 87460 est actuellement testé sur le terrain au Kenya [1], en Ouganda et au Mozambique, où le projet WEMA est également actif. La décision d'arrêter les essais est un autre coup dur porté à ce projet, qui a suivi de près la décision sud-africaine.

Sabrina Masinjila, qui travaille pour le Centre africain pour la biodiversité, espère que « *cette décision aidera le gouvernement à repenser les investissements en matière de recherche agricole. Plutôt que de dépenser d'énormes quantités de ressources publiques rares sur des technologies génétiquement modifiées défaillantes et discréditées, nous devrions nous concentrer sur le renforcement des institutions de recherche existantes et soutenir la recherche participative des agriculteurs sur les systèmes semenciers visant à renforcer les semences, la nourriture et la souveraineté nationale* ».

[1] , « KENYA : bientôt ouvert aux OGM ? », *Inf'OGM*, 18 novembre 2016

Adresse de cet article : https://infogm.org/tanzanie-la-fin-des-essais-en-champs-de-plantes-transgeniques/